

# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 19 janvier 2016

L'an deux mil seize, le mardi dix neuf janvier 2016 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 11

Ont voté Pour : 10

Contre : 0

**Présents** : 10

Abstention : 0

**Date de Convocation** : 14 janvier 2016

**Présents** : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

**Absent excusé** : Mr Bernard PICHARDIE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Lise NOUAILLE

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015.

### **Délibération Travaux de mise aux normes et de modernisation de la piscine de Bazas**

La piscine municipale de Bazas construite en 1964 a besoin, comme toutes les piscines de cette génération, de travaux importants de mise aux normes et de modernisation.

Pour être conforme aux dispositions réglementaires du point de vue sanitaire et de la sécurité, cet équipement doit subir des interventions importantes malgré tout l'entretien que la commune de Bazas peut consacrer annuellement. La dépense pour les années de 2013 à 2015 s'est élevée à 57 711,90 € TTC.

Le projet de mise aux normes et de modernisation de la piscine prévoit des travaux estimés à 1 500 000 € HT hors honoraires et études complémentaires éventuelles.

Sans les aides publiques, cette dépense est insupportable financièrement pour la commune de Bazas. Le dossier de demande de subventions est en cours de préparation pour être présenté aux différentes structures institutionnelles susceptibles d'apporter une aide. Ce projet présenté uniquement par la commune de Bazas a peu de chance d'être retenu car dans le cadre de la mutualisation des services et les regroupements divers de collectivités au titre de la Coopération Intercommunale, les organismes institutionnels retiennent en priorité les projets intercommunaux.

La piscine de Bazas étant un lieu fréquenté par des usagers domiciliés dans plusieurs communes, ce type d'équipement est bien un exemple de mutualisation des équipements publics existant bien avant que le législateur incite les communes à pratiquer cette forme de mutualisation.

La commune de Bazas prépare cependant son projet et souhaite obtenir le soutien des communes du secteur concerné pour permettre le maximum d'aides publiques.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

**SOUTIENT** le projet de travaux de mise aux normes et de modernisation de la piscine de Bazas pour que cet équipement de proximité (le seul sur le territoire communautaire) puisse être maintenu et offrir ainsi un moyen de loisir et d'apprentissage de la natation au niveau local.

### **Participation financière voyage scolaire Pologne Lycée de Bazas**

Le Lycée Anatole de Monzie de Bazas organise un voyage scolaire de cinq jours à Auschwitz en Pologne qui se déroulera du 8 au 12 février 2016.

Après débat, le Conseil Municipal avec 7 voix CONTRE, 2 POUR et 1 ABSTENTION ne souhaite pas apporter une participation financière relative à ce projet scolaire.

## **Questions diverses**

### Centre routier

Mr BORDES a été informé d'une demande d'avis de modification relative au parking du tri.

### Tables Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur TURCHET d'ALEC COLLECTIVITES a présenté des tables pour remplacer celles existantes usées de la Salle des Fêtes.

Il doit faire parvenir un devis au secrétariat de la Mairie.

### Illuminations de Noël

Mr Pascal LOSSE fait part au Conseil Municipal d'un message reçu de Mr MORTARA de MEFRAN COLLECTIVITES relatif à des offres promotionnelles sur les illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal, après concertation, approuve la commande de guirlandes clignotantes et de stalactites et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour passer cette commande auprès de MEFRAN COLLECTIVITES.